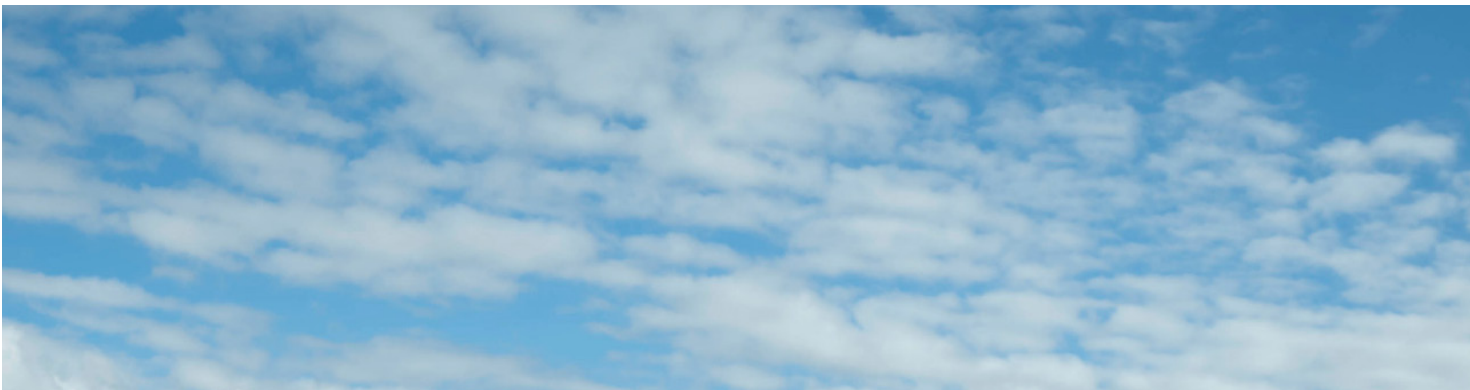




PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2025

Rapport d'activité de la DRAAF de Normandie



DRAAF
Normandie

2025, une année d'engagement pour l'agriculture normande

En 2025, la ministre de l'agriculture nous a fait l'honneur d'adresser ses vœux aux agents des services déconcentrés depuis la DRAAF de Normandie, à Caen. Ce moment fort, qui a permis aux agents d'avoir un échange direct avec la ministre, a été particulièrement apprécié.

L'activité de la DRAAF est restée soutenue autour de la mise en œuvre de la loi d'orientation sur la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA). Le focus a été mis sur l'attractivité des filières de formations agricoles et sur la construction de nouveaux parcours de formations plus adaptés aux besoins du territoire. La dynamique de recrutement dans l'enseignement agricole est bonne en Normandie, avec une progression de 2,8% à la rentrée de septembre 2025.

Mais cette dynamique doit être confortée grâce à une mobilisation renforcée des acteurs de l'enseignement et des professionnels. Ce travail est en cours avec l'élaboration d'un plan régional sur l'orientation et la découverte des métiers en agriculture, la mise en place de bachelors, et une attention toute particulière portée aux formations en agro-alimentaire.

Le contexte économique est resté difficile dans le domaine agricole et la DRAAF, en lien avec les DDT(M), a contribué à accompagner les agriculteurs, notamment suite aux épisodes de grêle de juin 2025. La dégradation de la situation sanitaire dans les élevages bovins en France est une grande inquiétude pour les éleveurs normands, même si, et fort heureusement, notre région n'a pas été touchée par la dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Un important travail d'information, de prévention, et de contrôle des mouvements a été conduit par les services de l'Etat (DRAAF, DDPP). Les actions en matière de biosécurité et les exercices sur la gestion de crises sanitaires ont été renforcés.

L'accompagnement aux transitions agro-écologiques, et à l'adaptation au changement climatique, demeurent des priorités qui se sont traduites par la poursuite du plan d'action de la planification écologique, et une bonne dynamique dans la contractualisation des mesures agro-environnementales. La mise en place du nouveau plan d'action nitrate (PAR7) en région et la préparation du futur plan Ecophyto 2030 sont deux actions qui ont fortement mobilisé les équipes de la DRAAF.

La DRAAF poursuit elle aussi sa transition écologique avec le raccordement du site de Caen, au réseau de chaleur urbaine. L'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) s'est installé dans les locaux de la DRAAF à Caen et l'ARACT (agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail) dans les locaux de la DRAAF à Rouen, contribuant ainsi à une bonne optimisation des espaces disponibles.



Annie GENEVARD (ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire), Stéphane BREDIN (préfet du Calvados), Sylvain VEDEL (directeur de la DRAAF de Normandie), Raphaël FAYAZ-POUR (directeur de la DDPP 14), Thierry CHATELAIN (ancien directeur de la DDT(M) du Calvados)



draaf.normandie.agriculture.gouv.fr

Notre DRAAF

190 agents au total, répartis sur
6 sites en Normandie, dont :

36 agents recrutés en 2025

63 %  **37 %** 

Sommaire

Les chiffres de l'année 2025	3
L'approfondissement des connaissances sur l'agriculture normande ...	4
Œuvrer pour la santé publique	6
L'économie agricole et forestière	8
L'enseignement agricole en Normandie	10

Les chiffres de l'année 2025



Publications statistiques

16 publications Agreste
(11 Agreste Conjoncture
3 Agreste Essentiel
1 Agreste Etudes
1 Mémento)

103 cartes publiées en 2025

16 ans d'occupation du sol en
Normandie grâce à l'outil
OSCOM, complété par ArtiCom

La forêt

435 000 ha de forêts sur le territoire, soit 15% du territoire

94 000 ha de forêts publiques (domaniales et collectivités)

341 000 ha de forêts privées, dont 47% dotées de plans simples de gestion agréés

1 196 000 m³ de récoltes de bois commercialisé

Les politiques incitatives

30 projets alimentaires territoriaux labellisés

8 groupes des fermes DEPHY

5 groupes 30 000 du plan Écophyto

35 GIEE reconnus et actifs fin 2025

126 680 ha en agriculture bio
(soit 6,5% de la surface agricole utilisée)

L'enseignement agricole

9 368 élèves au 01/10/2025
(+ 254 élèves par rapport à 2024)

3 905 apprentis au 31/12/2025
(+ 85 apprentis par rapport à 2024)

53 établissements dont :

35 Maisons Familiales Rurales

9 EPLEFPA + **1** IFCE

8 établissements privés

Parmi les formations scolaires
de l'enseignement agricole

51 %



49 %

L'accompagnement agricole

12 430 ha nouvellement engagés en MAEC
en 2025 (campagne 2024)

1 758 ha supplémentaires aidés au titre de
l'aide à la conversion à l'agriculture
biologique (campagne 2024)

330 billets d'aval pour un montant
cautionné de 1 173 999 000 €
(auprès des organismes collecteurs de
céréales)

1 294 demandes d'autorisations d'exploiter

Les crédits du MAASA

0,7 M€ pour l'animation de l'installation-
transmission

1,9 M€ (dont 119 851€ de CASDAR) pour
l'agro-écologie

2,12 M€ (CASDAR) pour le développement
agricole

1,64 M€ pour les AAP régionaux de la
planification écologique.

La politique agricole commune

1^{er} pilier :

480,3 M€ de FEAGA versés en 2025
(18 273 bénéficiaires sur les
aides découplées)

2nd pilier :

37,2 M€ de FEADER versés en 2025,
pour les mesures ICHN, MAEC,
CAB et assurance récolte

Les contrôles

10 339 certificats d'exportation et contrôles
à l'export

29 725 contrôles à l'importation, dont 9 213
pour le BREXIT

453 contrôles des intrants dans l'agriculture

918 contrôles de la santé des végétaux

3 080 contrôles en remise directe (délégation)



L'approfondissement des connaissances sur l'agriculture normande



Une année 2025 sous le signe des enquêtes sur les pratiques culturelles

En 2025, les enquêtes sur les pratiques culturelles ont occupé une large place parmi les activités de collecte. Ces enquêtes visent à produire les données de référence en matière d'utilisation des produits phytosanitaires et à retracer les itinéraires culturels. En début d'année, 450 vergers de pommiers ont fait l'objet d'une enquête sur les pratiques culturelles 2024 en arboriculture. À partir de l'été 2025, la préparation du lancement de l'enquête pratiques culturelles en grandes cultures 2025 a structuré l'activité du pôle collecte. De grande ampleur, cette enquête mobilise 40 enquêteurs pour une volumétrie de plus de 2 400 questionnaires réalisés en face à face.

Dans le même temps, une enquête mensuelle de conjoncture agricole a été mise en place. Répartie sur le territoire régional, une douzaine d'enquêteurs transmet chaque mois ses constatations sur l'avancement des travaux sur les cultures, leur stade de développement, les perspectives de rendements, mais aussi la pression des ravageurs et des maladies ainsi que les conséquences de la météo pour une palette de grandes cultures, de cultures fourragères et légumières. Ces remontées du terrain alimentent le suivi de la conjoncture agricole à l'échelon infra régional.

Comme chaque année, le pôle collecte a maintenu un réseau d'enquêteurs efficient, en recrutant de nouveaux collaborateurs, puis en assurant leur formation et leur accompagnement.



L'expérimentation d'une collecte de surfaces et rendements en fruits et légumes biologiques

Le règlement européen «statistiques agricoles intégrées et organisées» (SAIO) 2022/2379 du 23 novembre 2022, complété par l'acte d'exécution 2023/1538 du 25 juillet 2023, prévoit la transmission annuelle par les États membres de données sur les productions végétales en agriculture biologique, à partir de 2026 sur la campagne 2025. Ces données concernent les superficies, les rendements et les productions en volume, par type de culture au niveau national.

À la différence des grandes cultures, s'agissant des rendements et de la production en volume des fruits et des légumes, aucune source existante n'était identifiée pour réaliser des estimations annuelles déclinées par culture qui répondraient aux exigences européennes.

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) a ainsi proposé à 13 services régionaux volontaires, dont le Service Régional de l'Information Statistique et Économique (SRISE) de Normandie, de se joindre à une expérimentation de collecte de surfaces et de production de fruits et légumes en conduite biologique pour la campagne 2024. Le SRISE Normandie a opté pour la mise en place d'une enquête directe à partir d'un échantillon de 300 producteurs, tiré dans le fichier des producteurs notifiés auprès de l'Agence Bio. L'enquête a été réalisée par téléphone par les chargées d'enquêtes en août-septembre 2025.

Cette expérimentation sera reconduite en 2026. La capitalisation des retours d'expérience des différentes régions participantes pourra alimenter les réflexions autour d'une éventuelle enquête harmonisée au niveau national, sur le modèle de l'enquête annuelle sur les terres labourables mais pour les fruits et légumes.



Evolution du RICA vers le RIDEA : expérimentation en 2025

Enquête européenne collectant des données comptables d'un échantillon d'exploitations agricoles depuis 1968, le réseau d'information comptable agricole (RICA) évolue à partir de 2026 en réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA). Cette évolution répond aux besoins de la commission européenne, mais également des organisations professionnelles et instituts de recherche. Il s'agit en effet d'aborder la durabilité des exploitations sous les 3 aspects économique, social et environnemental. Progressivement à partir de 2026, de nouveaux éléments extra-comptables vont être collectés, relatifs aux questions sociales et environnementales.

Collecteurs historiques des données du RICA, les offices comptables volontaires (1 par région) ont participé fin 2025 à une expérimentation menée auprès d'un nombre restreint d'exploitations (4 exploitations en Normandie), visant à collecter l'intégralité des nouvelles données du RIDEA. Les résultats de cette expérimentation, analysés au niveau national par le SSP, seront connus en 2026 et serviront à organiser le système de collecte définitif à échéance 2029.



Mise en place d'un « outil de veille des prairies »

En Normandie, les prairies représentent un tiers des surfaces agricoles régionales mais leur surface tend à diminuer progressivement au profit d'autres usages (conversion en terres arables, artificialisation des sols...).

Pour suivre au mieux leur évolution et estimer la dynamique entre les surfaces agricoles, la DRAAF a créé un outil de veille de leur évolution, en s'appuyant sur les données de la politique agricole commune (PAC), reproductible chaque année et disponible aux échelles régionale, départementale et infra.



Valorisation des données pour éclairer les politiques publiques du ministère

Le SRISE a poursuivi ses travaux de valorisation des données du recensement agricole en publiant une étude sur les activités de diversification, qui montre que 20 % des exploitations normandes étaient impliquées dans des activités para-agricoles en 2020. L'agroalimentaire normand, qui occupait près de 38 000 salariés fin 2022, a également fait l'objet d'une publication.

Par ailleurs, le SRISE diffuse chaque mois une note de conjoncture agricole et met à jour régulièrement les chiffres clés des fiches sur les filières : en 2024, il s'agissait des légumes et des bovins lait. Enfin, l'enrichissement de la cartothèque et la production du millésime 2025 de l'observatoire des sols à l'échelle communale (OSCOM) et de l'Articom (outil de qualification des usages des surfaces artificialisées de l'OSCOM) ont contribué à l'approfondissement des connaissances sur les dynamiques d'occupation des sols.



Ouvrer pour la santé publique



La biosécurité en élevage

À l'heure où les crises sanitaires sont de plus en plus fréquentes, la biosécurité apparaît comme un élément déterminant pour protéger les élevages des agents pathogènes. Elle consiste à mettre en œuvre des mesures préventives visant à empêcher un agent pathogène responsable de maladie, d'entrer dans un élevage, d'y circuler, de s'y développer et d'en sortir pour ne pas propager la maladie.



La biosécurité concerne tous les élevages :

- Les élevages porcins, confrontés au risque de la peste porcine africaine (PPA) présente à nos frontières ;
- Les élevages avicoles, confrontés à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dont le virus est véhiculé par les oiseaux migrateurs contaminés ;
- Les élevages bovins, avec la tuberculose qui sévit en Normandie (73 foyers depuis 2011 dont 2 en 2024/2025) notamment dans le Calvados, l'Orne et la Manche. Cette maladie se transmet essentiellement par contact entre bovins ou avec la faune sauvage contaminée. Pour protéger les élevages situés dans les zones à risque, la réglementation prescrit la mise en œuvre de mesures de biosécurité. Les éleveurs sont accompagnés dans cette démarche grâce à une convention signée entre la DRAAF et l'UNGDS (Union Normande des Groupements de Défense Sanitaire) qui prévoit sur la période 2024-2027 la réalisation de 52 formations à destination des éleveurs et de 606 audits en élevages dans les 3 départements impactés.

L'objectif est d'aboutir à la réalisation d'aménagements dans les exploitations (double clôtures, protection des abreuvoirs et des silos...) et à l'évolution des pratiques d'élevage.

Exercice Plan d'urgence en Santé Végétale

Dans le cadre des plans nationaux d'intervention sanitaire d'urgence (PNISU), la DRAAF Normandie a organisé le 14 octobre 2025 son premier exercice simulant la suspicion de contamination d'un végétal par un organisme de quarantaine prioritaire (OQP). Les exercices permettent de tester la réactivité des acteurs et optimiser les procédures pour des situations réelles, comme la récente détection du nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine (03/11/2025).

En Normandie, le SRAL (Service Régional de l'Alimentation) a traité 21 suspicions d'OQP en 2025, principalement dans les pépinières et revendeurs, secteurs où beaucoup de végétaux peuvent transiter.

L'exercice portait sur une suspicion de *Xylella fastidiosa*, bactérie aux hôtes multiples, présente dans le sud de la France mais absente en Normandie. Le scénario partait d'un signalement de la pépinière du lycée agricole Lemonnier (Caen).

L'exercice a permis d'approfondir la réflexion sur les mesures à mettre en œuvre pour limiter la dissémination de l'organisme tout en réalisant un état des lieux fiable de la situation. Ainsi, les besoins logistiques et humains ont pu être identifiés pour les différentes étapes : organisation des visites de terrain, enquête épidémiologique, cartographie et documents administratifs. L'ouverture d'une cellule de crise a permis la communication continue entre les sites de Rouen et de Caen sans difficulté.

L'exercice débouchera par la suite sur un plan d'actions visant à améliorer les pratiques des différents acteurs engagés. Cette simulation confirme l'importance des exercices réguliers pour anticiper les crises phytosanitaires, dans un contexte où les échanges de végétaux et les changements climatiques accroissent les risques d'introduction d'OQP.

✕ Les projets alimentaires territoriaux en Normandie



Les projets alimentaires territoriaux (PAT) s'ancrent en Normandie.

Au 15 décembre 2025, 17 PAT ont été reconnus au niveau 2, donc opérationnels avec une gouvernance affirmée et des plans d'actions validés.

Grâce au soutien financier de l'Etat établi dans le cadre de la planification écologique, ces projets de territoire peuvent développer leurs actions.

En 2024 et en 2025, la DRAAF a soutenu ces 17 démarches pour des projets qui devront se dérouler entre 2024 et 2027, sur des sujets autour de l'approvisionnement en produits de qualité et durables en restauration collective, la structuration de la logistique, des paniers solidaires au profit des personnes en situation de précarité, la valorisation des produits locaux, l'accueil de nouveaux agriculteurs...

Pour mettre en valeur ce travail et mieux connaître les PAT, la DRAAF a accueilli une alternante pendant 10 mois afin de réaliser un observatoire. A partir des bases de données publiques et des enquêtes auprès des acteurs, cet outil recense des informations très variées : données économiques, sociales, agricoles, les profils des animateurs, des détails sur les modes de gouvernance, les sources de financement ou encore les actions les plus structurantes. L'observatoire est disponible sur le site internet de la DRAAF : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/panorama-des-pat-normands-a4536.html>

⊕ Contrôles des produits phytosanitaires et des bonnes pratiques d'hygiène

En Normandie, sept inspecteurs assermentés de la DRAAF réalisent des contrôles sur l'usage des produits phytosanitaires et le respect des bonnes pratiques d'hygiène lors de la production des végétaux, au regard de trois objectifs majeurs :

1. La protection de l'environnement

En 2025, 349 contrôles ont été réalisés auprès des distributeurs, applicateurs et utilisateurs de produits phytosanitaires pour :

- garantir la régularité des ventes de produits phytosanitaires
- éviter les risques de pollution en sécurisant les usages et le stockage des produits
- vérifier les bonnes pratiques d'élimination des bidons vides et des produits phytosanitaires via les collectes organisées et les filières adaptées.

Pour préserver la ressource en eau, une attention particulière a été portée cette année sur le matériel de pulvérisation soumis à contrôle technique obligatoire et sur son remplissage.



2. La protection de la santé des agriculteurs et des riverains

Ces contrôles sont aussi l'occasion de vérifier les bonnes pratiques des utilisateurs et des applicateurs quant à l'usage des équipements de protection individuelle. Masques présentant des cartouches périmées ou équipements stockés à l'intérieur du local phytosanitaire, au contact direct de potentiels résidus chimiques dangereux pour la santé des agriculteurs, sont des anomalies encore fréquentes.

La protection de la santé des riverains constitue également une préoccupation constante. Ainsi, le respect des zones de non traitement à proximité des habitations est systématiquement vérifié.

3. La protection du consommateur

44 contrôles relatifs au respect de la réglementation concernant l'hygiène alimentaire ont été réalisés auprès des maraîchers en 2025, ainsi que 56 prélèvements sur des denrées diverses (salades, petits fruits, céréales ...), afin de garantir la qualité sanitaire de la production fruitière, légumière et céréalière normande.

75 % des contrôles réalisés par ces inspecteurs s'inscrivent dans le cadre du contrôle unique organisé au sein des missions inter services de l'agriculture, limitant à un contrôle administratif par an et par exploitation, au regard de l'engagement pris par l'État.

L'économie agricole et forestière



Équilibre sylvo-cynégétique

- L'article L.121-1 du code forestier dispose que « l'État, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements et en mobilisant les autres parties prenantes, veille : (...) 4°- à la régénération des peuplements forestiers dans des conditions satisfaisantes d'équilibre sylvo-cynégétique ».

Cette notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique est définie par l'article L.425-4 du code de l'environnement et consiste « à rendre compatible, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles ».



Un comité composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs, rattaché à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), établit, en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), le bilan des dégâts de gibier recensés au cours de l'année écoulée et adopte un programme d'actions permettant de favoriser l'équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées.

En 2025, la DRAAF a relancé des groupes de travail techniques et ce comité paritaire afin de favoriser la concertation entre forestiers et chasseurs, partager et objectiver les constats, mettre en œuvre un plan d'actions, ceci en cohérence avec le programme régional forêt bois. Ces instances ont permis de partager les outils disponibles, à savoir les plans de chasse et les modes de chasse, les méthodes d'observation de l'équilibre ou déséquilibre et la plateforme nationale forêt-gibier de déclaration des dégâts occasionnés par le grand gibier dans les forêts.

Enfin, un département test a été choisi afin de tester la méthode Brossier-Palu* sur un massif témoin.

**Méthode Brossier-Palu : méthode, dite « équilibre forêt et gibier » permet d'évaluer à l'échelle de la forêt (ou de la parcelle) l'état d'équilibre sylvo-cynégétique, le cas échéant d'analyser les causes de ce déséquilibre et de proposer et mettre en œuvre des solutions. Elle est basée sur un dialogue entre les différentes parties prenantes : propriétaires forestiers, chasseurs et administration.*



Plan zonal tempête

En 2018, le « plan national tempête » est publié par le Ministère en charge de la forêt qui appelle ses services à le décliner en « plans régionaux tempête » (PRT). Le but est de préparer les services de l'État et les acteurs de la filière forêt-bois à appréhender et gérer les mesures à prendre en cas de tempête.

Sur la zone ouest, seule la Normandie a finalisé son PRT. Inscrit dans le Plan d'actions du programme régional Forêt Bois 2020-2030, il a été validé en commission régionale de la forêt et du bois en novembre 2024 .

(<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/plan-regional-tempete-de-normandie-a4590.html>)

Compte-tenu de la sévérité des événements météorologiques et leur étendue géographique (la tempête Ciarán de novembre 2023 a causé des dégâts tant en Bretagne qu'en Normandie), le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest a décidé de confier l'élaboration d'un plan zonal de gestion de crise tempête à la DRAAF de zone (Bretagne, Centre Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire).

Il détaille l'organisation des actions à mettre en œuvre en quatre phases chronologiques pilotées par 4 groupes de travail :

- avant la crise : mesures d'anticipation et d'activation de l'organisation de crise
- 1^{ère} phase de crise : mesures d'urgence en forêt
- 2^{nde} phase de crise : exploitation et valorisation des bois sinistrés
- dernière phase de crise : reconstitution des forêts

La Draaf Normandie apporte son expertise sur la base de son expérience à la réalisation de ce plan prévu pour fin 2026 en participant à la majeure partie des groupes de travail.

Mise en œuvre du PAR 7

La directive « nitrates » vise à réduire la pollution des eaux, provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles.

Les textes réglementaires d'application sont soumis à une révision quadriennale :

- le programme d'action national (PAN7), publié au 31 janvier 2023, contient 8 mesures qui s'appliquent depuis le 1^{er} septembre 2024
- le programme d'actions régional (PAR) signé en mars 2025 et mis en application au 1^{er} septembre 2025, renforce certaines mesures du programme d'action national et fixe des actions supplémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de la qualité des eaux vis-à-vis de la pollution par les nitrates. Il est complété par l'arrêté établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée dans la zone vulnérable (APRR) dit arrêté «GREN» (groupes régionaux d'expertise nitrates), adopté en août 2025 pour la campagne culturale 2025-2026.

En Normandie, les principaux changements concernent :

- la réalisation d'analyses de reliquats d'azote dans le cadre du suivi national du risque de lixiviation pour les cas de dérogation à la règle générale ;
- l'extension des zones d'action renforcées (ZAR) aux captages ayant des concentrations de nitrates comprises entre 40 et 50 mg/l avec tendances à la hausse, l'intégration de captages prioritaires et les mesures qui s'y appliquent ;
- un zonage Est et Ouest basé sur les petites régions agricoles (PRA), à la place du découpage précédent haut et bas-normand ;
- les dates à respecter dans le cadre de l'obligation de couverts d'interculture ;
- la protection des prairies.

La DRAAF a organisé en juillet 2025 avec la DREAL un webinaire d'informations à destination des conseillers agricoles de Normandie (chambre d'agriculture de Normandie, coopératives et opérateurs de négoce).

L'année 2025 : une année riche en élections

Les élections des membres de la Chambre d'agriculture de région se sont tenues le 7 mars à Rouen. Ces élections ont lieu tous les 6 ans.

Dans le cadre de l'exercice de la tutelle de la chambre d'agriculture de région, le préfet de région :

- définit et contrôle les conditions de l'organisation matérielle des opérations électorales ;
- préside le bureau de vote ;
- procède à l'installation des nouveaux membres qui a lieu immédiatement après le vote.

La DRAAF et le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), en lien avec les services administratifs de la chambre, ont travaillé au bon déroulement de l'ensemble de ces étapes, du dépôt des candidatures, à la vérification des listes jusqu'à l'installation de la nouvelle mandature.

Dans la continuité, le 22 mai, se sont tenues les élections des délégués de la mutualité sociale agricole (MSA)

Tous les cinq ans, les assurés des régimes de protection sociale agricole élisent leurs délégués cantonaux. Le rôle de la DRAAF, représentant le préfet de région, a été dans un premier temps d'arrêter la composition de chacune des quatre commissions électorales installées dans les bureaux de vote suivants : Caen, Saint-Lô, Rouen et Evreux (Pour l'Orne, dépendant de la caisse MSA Mayenne-Orne-Sarthe, c'est la DRAAF des Pays de la Loire qui a été compétente).

Chaque commission électorale, présidée par le représentant du préfet de région, a été chargée :

- de surveiller les opérations d'émargement, de dépouillement et de recensement ;
- de signer les procès-verbaux ;
- de proclamer officiellement les résultats.





L'enseignement agricole en Normandie



Accompagner le déploiement des bachelor agro

« En Normandie, la souveraineté alimentaire se construit et elle commence par la formation. »

Depuis son adoption, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) institue des objectifs ambitieux et exigeants pour l'enseignement agricole afin d'assurer le renouvellement des générations et accompagner la transition écologique : former 100 000 jeunes supplémentaires et adapter les compétences aux enjeux climatiques et technologiques contemporains.

En Normandie, où près d'un quart des exploitations agricoles sera transmis dans les cinq années à venir, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) est au cœur de ce défi qui s'articule autour de trois axes majeurs :

1. l'adéquation de l'offre de formation aux besoins en compétences des secteurs professionnels locaux (élevage, cultures céréalières, agroalimentaire...) ;
2. la création de nouveaux diplômes de niveau licence (bac+3) ;
3. la promotion des formations et des métiers agricoles auprès des publics scolaires et des candidats à la reconversion professionnelle.

Les établissements d'enseignement agricole, publics comme privés, et le SRFD, se sont attachés à renforcer la visibilité des métiers et des formations sur l'ensemble du territoire normand. Démonstrations technologiques (robotique, simulateurs) et témoignages sur les projets de coopération internationale sont des exemples d'actions déployées lors des forums de l'orientation visant à déconstruire les stéréotypes persistants associant l'agriculture à des métiers ardues et peu innovants.

Ces initiatives ont déjà porté leurs fruits : à la rentrée 2025, les inscriptions en formation initiale par voie scolaire dans les filières agricoles normandes ont progressé de 2,8 %, et ce dans un contexte démographique régional défavorable.

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture prévoit, également, la création d'un nouveau diplôme à bac+3 : le « bachelor agro ». Le bachelor agro est une formation à visée d'insertion professionnelle directe. Il a vocation à devenir un niveau de référence en matière d'installation et de conseil.

A cette fin, le SRFD a apporté un appui pour créer une synergie entre les établissements du supérieur et les établissements agricoles afin de proposer une offre cohérente sur le territoire.

Les bachelors agro ouvriront progressivement entre les rentrées 2026 et 2028.



Deux modalités d'obtention sont possibles :

- un bachelor agro en 3 ans, délivrant 180 ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), accessible post-bac, à partir de 2027 via Parcoursup,
- ou un bachelor agro en 1 an, délivrant 60 ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), accessible post-bac+2 (120 ECTS) et complémentaire au BTSA.

Le SRFD et le réseau des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ont mené une enquête « Besoins en emplois et en compétences » à destination de plus de 200 entreprises et structures employeuses des filières agricoles et agroalimentaires de la région. 80 % des répondants déclarent souhaiter s'impliquer dans les formations et envisagent de recruter dans les 5 prochaines années.

Une journée de concertation régionale organisée le 21 novembre dernier en présence des 5 consortiums d'établissements de l'enseignement technique normands et supérieurs (Agroparistech et Unilasalle) porteurs de projets de Bachelor pour la rentrée 2026 et 2027,

a permis de renforcer les dynamiques d'ouverture de formation.

L'autorité académique a rendu un premier avis favorable concernant l'ouverture à la rentrée 2026 du bachelor agro - mention « Entreprendre, accompagner et manager en agriculture » déposé en fin d'année par le consortium Campus Terre & Avenir de Sées (61) et AgroParisTech.

Les Eco-Responsables au Danemark

Du 4 au 14 mai 2025, l'Enseignement Agricole normand a organisé, dans le cadre d'Erasmus+, une mobilité collective au Danemark pour 22 élèves écoresponsables, encadrés par cinq enseignants et trois experts. Ce projet s'inscrivait dans les priorités européennes de transition agroécologique, énergétique et sociétale, tout en renforçant les compétences linguistiques, citoyennes et psychosociales des participants.

Le séjour s'est articulé autour de deux sites emblématiques. Au Kalø Organic Agricultural College, référence en agriculture biologique, les élèves ont analysé la durabilité d'une ferme-école (polyculture, élevage, maraîchage) et étudié l'Andersen Winery, entreprise pionnière en économie circulaire et valorisation des fruits locaux. Ces travaux, menés en anglais, ont combiné grilles d'analyse, entretiens et réflexions structurées.

Sur l'île de Samsø, modèle international de transition énergétique, les apprenants ont échangé avec des acteurs locaux, dont Søren Hermansen, figure emblématique des transitions au Danemark. Ils y ont exploré des projets concrets (éolien, solaire, biomasse) et une ferme biologique intégrée à l'économie locale, tout en découvrant la Samsø Frie Skole, dont les pédagogies innovantes (coopération, école en extérieur) ont marqué leur réflexion.

Au-delà des acquis techniques, cette mobilité a consolidé des compétences psychosociales (autonomie, esprit critique), certifiées par des Open Badges. Les productions des élèves (gazette, podcast, diaporama) attestent d'une appropriation approfondie des enjeux.

Un nouveau séjour est prévu en mai 2026, renforçant les partenariats avec Kalø et l'Académie de l'Énergie de Samsø. À terme, ce projet vise à étendre ces mobilités, avec une ambition polaire : emmener les écoresponsables normands au Svalbard en 2027, en lien avec le Sommet des Pôles et la glaciologue Heidi Sevestre. Une démarche pédagogique qui fait des mobilités un levier clé pour former les jeunes aux défis de demain.



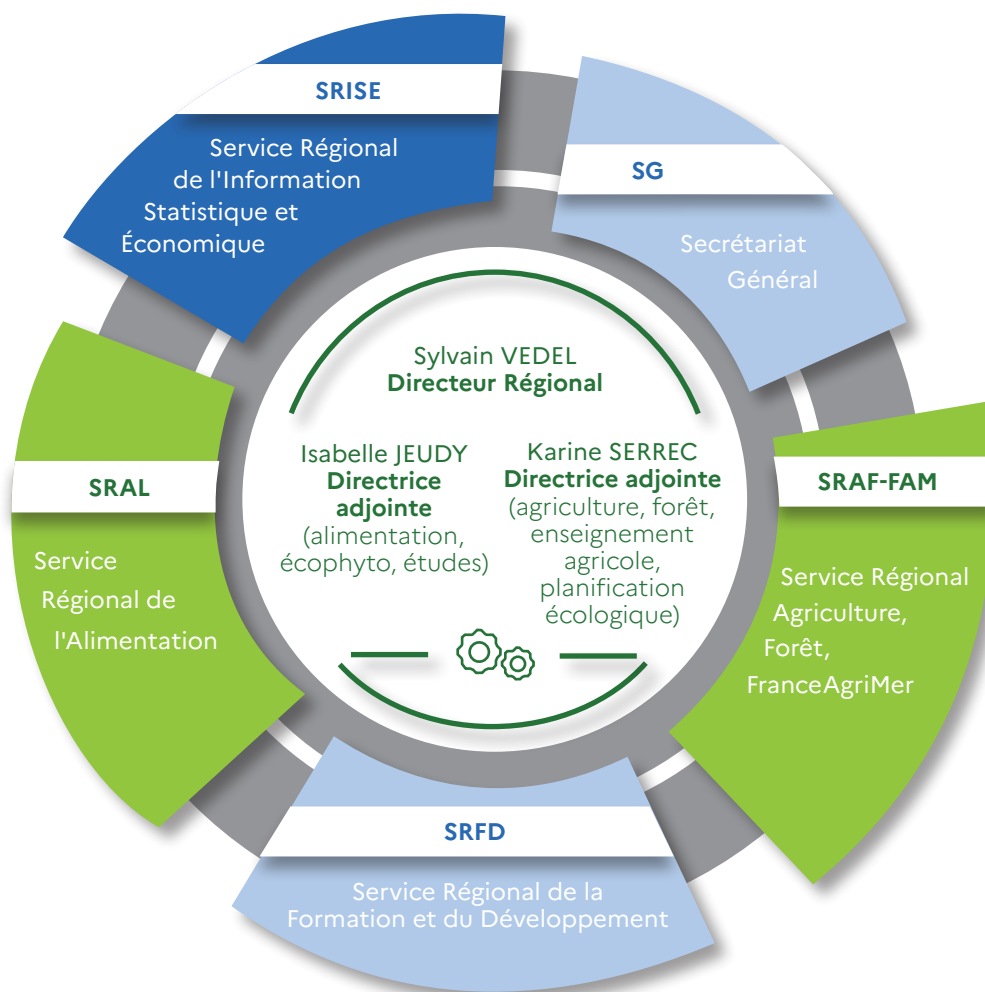
L'enseignement agricole au coeur des politiques du MAASA

Dans le prolongement du comité de pilotage inter-services (SRAL/DDTM/SRFD) relatif à la « Contribution de l'enseignement agricole dans le domaine de la santé animale, de la sécurité », plusieurs actions multi-partenariales ont été programmées au cours de l'année à destination de la communauté éducative de l'enseignement agricole et des professionnels.

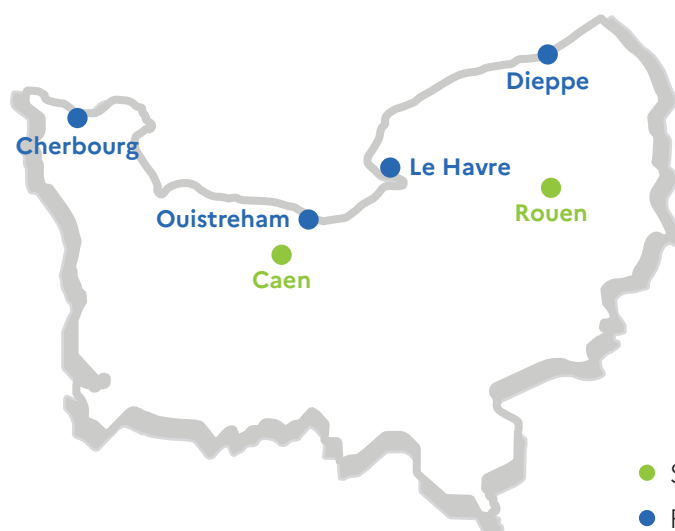
- Quatre journées de démonstration « Contrôle unique » dans les lycées agricoles du Robillard (14), de Saint-Lô There (50), de Sées (61) et de Chambray (27) qui ont réuni plus de 200 agriculteurs et autant d'apprenants (lycéens, étudiants et apprentis) autour d'ateliers thématiques avec l'intervention des services de contrôle : identification bovine & ovine (Agence de Services et de Paiement, Direction Départementale de la Protection des Populations), utilisateurs intrants (Service Régional de l'Alimentation) et autour de la haie (Office Français de la Biodiversité).
- À l'initiative de la DDTM14, deux journées de présentation du nouveau programme d'actions nitrates (PAR7) vers les professionnels ont été organisées avec les lycées agricoles du Robillard et de Vire, avec des ateliers culture et élevage.
- Une série de webinaires à destination des directeurs et directrices des exploitations et ateliers technologiques, des salariés et des équipes pédagogiques a été programmée avec les services de contrôle dans les domaines suivants : intrants, pharmacie animaux de rente et équine, sécurité sanitaire des aliments lait et viandes.
- Plusieurs journées d'information et d'audit biosécurité tuberculose bovine par l'Union Normande des Groupements de Défense Sanitaire (UNGDS) ont été réalisées dans les exploitations et les établissements agricoles de Giel don Bosco, Vire, Saint-Lô There, Le Robillard et Coutances.

L'enseignement agricole forme des professionnels, mais il contribue également à l'éducation de citoyens en capacité de comprendre et d'appréhender un monde complexe en ayant des repères et des valeurs.

Les services de la DRAAF au 1^{er} janvier 2026



Les 6 sites de la DRAAF



- Sites administratifs
- Postes de contrôle frontaliers

DRAAF Normandie, 6 bd du Général Vanier, La Pierre Heuzé
CS 65321 14053 Caen Cedex 4

Contact : direction.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

Crédits : draaf.normandie.fr – Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr – Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr – Thomas Hubert/agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Sylvain VEDEL

Rédactrice en chef : Hélène MALVACHE

Rédacteurs : Agents DRAAF Normandie

Conception : Julie DESLANDES (01/2026)

Ne pas jeter sur la voie publique

